



## **Rapport d'activité 2015 du réseau francophone de la régulation des télécommunications (FRATEL)**

\*\*\*\*\*

Lancé en 2002 à Paris à l'occasion d'un symposium des régulateurs francophones organisé à l'initiative de l'Autorité française de Régulation des Télécommunications (devenue l'ARCEP en 2005) et en présence de représentants l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), de la Banque mondiale et de la Commission européenne, le réseau compte une cinquantaine de membres répartis sur quatre continents.

Le réseau s'est fixé un double objectif, à savoir, d'une part, créer des liens privilégiés et faciliter les échanges d'information et d'expérience entre les régulateurs ayant la langue française en partage, et d'autre part, mettre en œuvre des actions de formation sur des thèmes d'intérêt commun.

La charte adoptée à Bamako en 2003 reprend ces objectifs et définit son mode de fonctionnement autour d'un Comité de coordination renouvelé chaque année et composé d'un président et de deux vice-présidents et d'un secrétariat exécutif permanent assuré par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) de France, en charge de mettre en œuvre le plan d'action annuel.

En 2007, une enquête réalisée auprès des membres du réseau a confirmé leur adhésion aux objectifs et au mode fonctionnement tels qu'ils sont précisés dans la charte Cette enquête a fait l'objet d'un rapport disponible sur le site du réseau ([www.fratel.org/](http://www.fratel.org/)).

## **FRATEL en 2015**

### **Le comité de coordination**

Le président : M. Abayeh BOYODI, président de l’Autorité de Règlementation des secteurs des Postes et des Télécommunications (ART&P) du Togo



Les deux vice-présidents :

M. Marius Cătălin MARINESCU, président de l’Autorité nationale pour la gestion et la régulation des communications (ANCOM) de Roumanie



M. Azdine El MOUNTASSIR BILLAH, directeur général de l’Agence nationale de réglementation des télécommunications (ANRT) du Maroc



### **Le plan d’action adopté à l’occasion de la 12<sup>ème</sup> réunion annuelle à Marrakech le 1<sup>er</sup> octobre 2014**

Les principales actions du réseau en 2015 ont été les suivantes :

- la 13<sup>ème</sup> réunion annuelle, à Bâle (Suisse), les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre, sur le thème « quel impact des convergences entre réseaux sur la régulation des communications électroniques ? »
- un séminaire d’échange d’information et d’expérience sur « la convergence fixe-mobile, état des lieux et perspectives de régulation » à Tunis (Tunisie) les 14 et 15 avril
- la promotion de la formation qualifiante en régulation de l’économie numérique (le MASTERE RegNum) associant des membres de FRATEL
- la présentation des activités du réseau à la réunion annuelle des associations de régulation organisée le 8 juin 2015 par l’UIT-D, à l’occasion du colloque mondial des régulateurs (Libreville, Gabon)

## **I. Le séminaire d'échange d'informations et d'expérience**

En 2015, le séminaire de FRATEL s'est tenu à Tunis les 14 et 15 avril à l'invitation de l'INT de Tunisie. Il a porté sur « la convergence fixe-mobile, état des lieux et perspectives de régulation » et a réuni 120 participants, représentant 15 régulateurs<sup>1</sup>, l'administration tunisienne, des organisations internationales et le secteur privé, notamment les opérateurs tunisiens.

Le séminaire a permis d'échanger sur les différentes formes de convergence qui existent entre réseaux fixes et réseaux mobiles et sur l'impact de celles-ci sur la régulation du secteur des communications électroniques. Il a aussi été l'occasion de dégager les tendances en matière de stratégie des opérateurs pour répondre à ces évolutions.

Trois table-rondes se sont déroulées, chacune sur une demi-journée, et ont permis aux participants de présenter leur expérience.

### **Etat des lieux des convergences fixe-mobile en termes de réseaux, d'équipements et de services**

La première table ronde a tenté d'apporter une définition des convergences fixe-mobile et présenté ses différentes formes :

- la convergence commerciale et tarifaire au travers des offres couplées ;
- la convergence technologique via la technologie IP et la numérisation généralisée des contenus et applications ;
- la convergence des réseaux fondée sur le tout IP et qui permet celle des services.

Ces évolutions incitent ainsi le régulateur à s'interroger sur une adaptation de la régulation et sur la complémentarité des technologies co-existantes pour permettre l'accès sur tout le territoire, mais également sur la réalité d'une substituabilité des services fixes par des services mobiles. De manière plus large, le secteur des télécommunications est en mutation avec le passage au tout numérique qui implique l'émergence de nouveaux acteurs et l'apparition de nouvelles stratégies (concentrations, partage d'infrastructures). La façon de construire les réseaux évolue vers des architectures convergentes et distribuées de plus en plus proches du consommateur. En Afrique, la convergence se construit sur un réseau mobile prédominant.

### **En quoi la convergence modifie-t-elle la stratégie des opérateurs ?**

La deuxième table-ronde a permis de s'interroger sur l'impact de la convergence sur la stratégie des opérateurs. Les participants ont insisté sur l'évolution du secteur induite par la demande des consommateurs qui diffère selon les populations mais converge sur la croissance des échanges de données. En Europe, en Amérique du Nord et en Asie, on assiste à une expansion rapide des offres couplées pour répondre à la demande des consommateurs et les opérateurs ont entamé un mouvement de concentration pour répondre à ce défi. Le continent africain, où les abonnements mobiles sont largement majoritaires, les opérateurs mobiles s'interrogent sur le modèle d'architecture de réseau qu'ils doivent mettre en place pour supporter cette croissance des besoins en données, notamment par le déploiement de réseaux fixes. Pour relever le défi du déploiement, les acteurs doivent faire le choix d'une stratégie de partage des infrastructures et d'une

---

<sup>1</sup> Algérie, Belgique, Burkina Faso, Cameroun, République Centrafricaine, Côte d'Ivoire, France, Guinée, Maroc, Mauritanie, Roumanie, Sénégal, Suisse, Tunisie

complémentarité des technologies de réseaux, en insistant sur le rôle de plus en plus important de la fibre optique. Ces choix technico-économiques pourraient être accompagnés par la régulation.

### **Quelles sont les conséquences de la convergence fixe-mobile sur la régulation actuelle ?**

La troisième table-ronde a été consacrée aux conséquences de la convergence fixe-mobile sur la régulation actuelle. Les offres convergentes poussent à s'interroger sur le paradigme européen de la concurrence par les infrastructures versus une concurrence par les services, sur les stratégies de déploiement des réseaux (partage des infrastructures, mutualisation) et leurs modèles économiques (coinvestissement). Ces évolutions impliquent de nouveaux enjeux en termes de régulation, en matière de terminaison d'appel, de numérotation ou encore de protection des données. L'irruption de nouveaux acteurs (OTT) qui fondent leurs offres de services sur la convergence entraîne également la mise en place progressive de nouveaux cadres de régulation (neutralité et sécurité des réseaux).

Le séminaire a enfin permis de faire un point d'information sur la deuxième promotion du MASTERE RegNum et de rappeler les conditions requises pour candidater à l'entrée de la prochaine session qui débutera en janvier 2016.

## **II. La réunion annuelle**

La 13<sup>ème</sup> réunion annuelle de FRATEL s'est tenue les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2015 à Bâle à l'invitation de la Commission fédérale de la communication (ComCom) et l'Office fédéral de la communication (Ofcom) suisses. Elle a réuni 90 participants, représentant 21 régulateurs membres du réseau francophone de la régulation des télécommunications et des acteurs du secteur, afin de partager leur expérience sur l'« impact des convergences entre réseaux sur la régulation des communications électroniques ».

La réunion a été l'occasion d'examiner les différentes formes de convergence au sein du secteur mais également avec les autres secteurs économiques organisés en réseaux et leur impact sur le nouvel écosystème numérique, d'une part, et sur la régulation du secteur des communications électroniques, d'autre part. L'action du régulateur pour accompagner cette évolution a été mise en avant.

Le thème retenu a été décliné en trois tables-rondes d'une demi-journée chacune.

### **Quelle convergence entre les réseaux de communications électroniques et les autres secteurs économiques organisés en réseaux ?**

La première table ronde, partant du constat des difficultés inhérentes au déploiement d'infrastructures physiques de réseaux, notamment en fibre optique, a souligné la nécessité de mobiliser toutes les infrastructures disponibles pour réduire ces inégalités. Les participants ont analysé les solutions s'appuyant sur d'autres réseaux, notamment via un partage du génie civil, en soulignant les limites de ces usages intersectoriels.

### **Convergence des réseaux, numérisation des services et des contenus : quelle régulation de ce nouvel écosystème numérique ?**

La deuxième table-ronde s'est focalisée sur la convergence des réseaux et la numérisation des contenus permises par les récentes évolutions technologiques, qui ont créé un nouvel écosystème numérique. L'accès aux services et aux contenus est ainsi devenu ubiquitaire, les mêmes services et les mêmes contenus se retrouvent disponibles indistinctement sur différents réseaux (FttH, câble, cuivre, hertziens). Cette convergence des réseaux touchant, en particulier, les secteurs des télécommunications et de l'audiovisuel, amènent à s'interroger sur l'évolution de la régulation des réseaux et des services pour relever le défi du déploiement des réseaux très haut débit d'une part, et la dématérialisation et la numérisation des services d'autre part.

### **Quelle nouvelle régulation pour accompagner la convergence fixe-mobile ?**

La dernière table-ronde a permis de constater que la convergence fixe-mobile est aujourd'hui une réalité dans plusieurs pays membres du FRATEL. Les participants sont revenus sur les conclusions du séminaire de Tunis en déclinant les différentes formes de convergences fixe-mobile et les stratégies des acteurs de ces marchés pour s'adapter à ce nouvel environnement et maintenir ou conquérir de nouvelles parts de marchés. Elle a permis de s'interroger sur l'adéquation des outils de régulation à la convergence fixe-mobile et aux nouveaux enjeux qu'impliquent la transition des réseaux fixes et mobiles vers le tout IP, notamment en matière d'interconnexion.

La réunion annuelle a par ailleurs été l'occasion d'élire le nouveau comité de coordination du réseau, l'Agence nationale de réglementation des télécommunications (ANRT) du Maroc prenant la présidence pour 2016, accompagnée de deux vice-présidents : l'Autorité de réglementation des secteurs des postes et des télécommunications du Togo (ART&P) et l'Office fédéral de la communication (Ofcom) suisse. Le plan d'action 2016, proposé par ce nouveau comité, a été adopté par les membres présents.

### **III. Promotion de la formation en régulation de l'économie numérique (RegNum)**

Le MASTERE en régulation de l'économie numérique (RegNum) est organisé par Telecom ParisTech.

Ce diplôme de niveau supérieur se compose en réalité de deux badges qui peuvent être suivis de manière indépendante :

- le BADGE RegTel ;
- un nouveau BADGE en régulation des contenus et services numériques (RegCont) qui peut notamment être suivi par ceux ayant été diplômés du BADGE RegTel.

L'obtention de ces deux badges permet la diplomation du mastère spécialisé dans le cadre des règles de la Conférence des Grandes Ecoles.

Ce Mastère a démarré en janvier 2014 avec 32 participants. En 2015, la deuxième promotion compte 34 élèves. Il s'appuie sur trois partenaires essentiels :

- l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du Burkina Faso ;
- l'Autorité française de régulation des communications électroniques et des postes ;
- et Telecom ParisTech.

Il inclut les sessions de formation du BADGE RegTel et du BADGE RegCont sur les contenus qui s'articulent autour de trois thèmes principaux :

- la régulation d'internet et du e-commerce (neutralité de l'internet, protection des données personnelles, etc.) ;
- la régulation des contenus (régulation de l'audiovisuel et articulation télécoms-audiovisuel) ;
- l'approfondissement d'un certain nombre de thèmes déjà abordés.

La formation se déroule sur 21 mois et compte 390 heures de cours réparties sur six sessions de deux semaines chacune et une semaine de soutenances des thèses professionnelles. Chaque semaine comporte 30 heures partagées entre des cours magistraux et des études de cas (20% des heures de cours). Trois sessions ont lieu à Ouagadougou et trois à Paris.

Le mastère est destiné aux cadres en charge des activités liées à la régulation de l'économie numérique dans les pays en voie de développement :

- cadres des instances de régulation dans le numérique ;
- cadres des opérateurs de réseaux ou de prestataires de services de communications électroniques, de diffuseurs audiovisuels ;
- cadres des directions centrales des ministères en charge des sujets du numérique ;
- cadres des prestataires de services (cabinets de conseil, d'avocats...).

Les candidats doivent avoir au minimum un niveau Bac +4 et 3 ans d'expérience de la régulation dans le secteur du numérique.

#### **IV. La participation de FRATEL à la réunion des associations de régulation organisée par l'UIT-D le 8 juin à Libreville au Gabon**

FRATEL a participé à la réunion des associations de régulateurs de l'UIT, organisée à l'occasion du colloque mondial des régulateurs et qui s'est tenu cette année du 8 au 10 juin 2015 à Libreville au Gabon. Pour cette réunion, FRATEL était représenté par son président, M. Abayeh BOYODI, président de l'ART&P du Togo et le secrétariat exécutif du réseau, M. Antoine SAMBA, chef des affaires internationales à la Direction des affaires européennes et internationales de l'ARCEP de France.